

port à la Chambre. L'idée fut rejetée bien sûr, parce que le ministre et les députés libéraux savaient très bien qu'il était absolument impossible de vivre avec \$30 par semaine. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'exemptions, nous agissons dans le même sens. D'après les modifications proposées, le célibataire qui gagne \$30 et la personne mariée, \$55, par semaine seront tous deux assujettis à l'impôt.

Un des points faibles d'une démocratie consiste dans le fait que les députés ministériels doivent voter en faveur des mesures du gouvernement. Imaginez-vous le représentant de Lanark-Renfrew-Carleton, qui est pasteur, s'efforçant de faire accepter dans sa circonscription l'exemption de \$1,500 pour les célibataires. Monsieur le président, il ne réussirait pas. Toutefois, comme membre du parti libéral, il est obligé d'appuyer le gouvernement, d'accepter la proposition et de voter contre tout amendement qui accroîtrait l'abattement.

Imaginez le député de Windsor-Walkerville, qui représente une circonscription de travailleurs, essayant de persuader les habitants de sa région que l'abattement de \$1,500 pour les célibataires est acceptable. Il ne pourrait y arriver. Toutefois, puisque nous vivons en régime démocratique, le député, s'il appuie son parti, votera en faveur de l'abattement. Sur cet article, le vote devrait être libre, car, du côté libéral, il y a de nombreux députés dont le cœur doit se serrer et qui doivent frémir à la pensée que le gouvernement hausse les abattements de \$1,000 à \$1,500 dans le cas des célibataires, etc. Je n'imagine pas même la pire libéral, pour ainsi dire, appuyer une hausse d'abattement de ce genre.

Je remarque que le député de Scarborough-Ouest qui est maintenant secrétaire parlementaire, me pointe du doigt, voulant probablement me dire: «Non, John, vous vous trompez.» Je l'engage à apporter ce bill dans sa circonscription et à demander à ses habitants si un niveau d'abattement qui fut fixé à \$1,000 en 1949 est acceptable porté à \$1,500 en 1971. Ce niveau d'abattement est-il acceptable pour ceux qui l'ont élu en 1968? Connaissant son honnêteté et son sens de la justice, j'en suis persuadé, il répondrait: «Bien sûr que non.» Cependant, il est lié à son parti et il doit voter en faveur de cette disposition.

• (8.40 p.m.)

Le moins que nous puissions faire, c'est de porter l'abattement personnel de \$1,000 à \$2,000 pour les célibataires et de \$2,850 à \$4,000 pour les gens mariés. Monsieur le président, qu'est-ce que cela signifie? Si nous portons à \$2,000 l'abattement du célibataire, il paiera alors l'impôt sur tout revenu dépassant \$40 par semaine. La personne mariée devra verser l'impôt sur tout revenu dépassant \$80 par semaine. Je le demande à Votre Honneur et aux députés, comment dans le monde d'aujourd'hui, un célibataire peut-il vivre avec \$40 par semaine, et des gens mariés, avec \$80 par semaine? Pareille ambition est peu pratique si on songe aux loyers élevés et à la vie chère.

Le Conseil économique du Canada a exposé au gouvernement ce que signifie vivre en deçà du seuil de la pauvreté. Il a dit que le minimum requis en 1968 pour le célibataire était de \$1,850. Il dirait aujourd'hui que c'est \$2,000. Il a dit à l'époque que les gens mariés auraient besoin d'au moins \$3,200. Il dirait maintenant qu'il leur faut \$4,000. Toutefois, le gouvernement veut qu'un secteur de la population canadienne vive en deçà du seuil de la pauvreté. Il veut exiger un impôt de la personne célibataire qui gagne plus de \$1,500, et des gens mariés qui disposent de plus de \$2,850.

Le député de Sault-Sainte-Marie vient d'une famille d'ouvriers. Il a remarquablement réussi dans sa profession. Il a été élu par les petites gens de cette ville. Je suis persuadé qu'il éprouve ce soir un sentiment de honte en discutant des exemptions proposées par le gouvernement. S'il se rendait dans sa circonscription et effectuait un sondage d'opinions, je suis certain que ses commettants s'opposeraient à ces exemptions. Je suis surpris que le député de Sault-Sainte-Marie, qui est fils d'ouvrier et a été lui-même ouvrier, n'intervienne pas contre cet article et soit prêt à appuyer le gouvernement.

Des voix: C'est honteux!

M. Gilbert: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prononcé différents discours ces dernières semaines relativement au revenu annuel garanti. Il s'est parfois efforcé de protéger le chômeur. Je l'admire pour son courage car par l'assistance publique, qui de bien des façons est une création du gouvernement libéral et a donné lieu à de nombreuses controverses, il tente de défendre le chômeur. Le ministre est originaire d'Hamilton où les chômeurs et les économiquement faibles sont nombreux. Comment peut-il justifier ces misérables exemptions de \$1,500 pour les célibataires et de \$2,850 pour les couples mariés?

J'entends une voix de l'Ouest, celle du député de Saint-Boniface. Sa circonscription comprend certainement de nombreux francophones. Au Québec on trouve également un chômage élevé, la pauvreté et bien d'autres problèmes. On tente actuellement de résoudre ces problèmes en accordant ce méprisable relèvement de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les couples mariés. Je suis convaincu qu'il n'est pas très fier de ne pas intervenir pour les francophones de Saint-Boniface et pour les Québécois qui souffrent d'un chômage et d'une pauvreté provoqués par le gouvernement.

[Français]

M. le président: A l'ordre. L'honorable député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): Je signale à Votre Honneur que je suis fier de parler pour tous les habitants de ma circonscription.

Une voix: Vous ne parlez jamais.

M. Guay (Saint-Boniface): Ils sont bien représentés.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Je suis convaincu que le député de Saint-Boniface n'éprouve aucune fierté à parler. Il sait que sa circonscription présente un niveau de chômage et de pauvreté aigu et, pourtant, il a le toupet de dire qu'il est fier de parler.

M. le président: A l'ordre. Le député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ceci ne fait que démontrer qu'ayant un gouvernement NPD au Manitoba, nous avons bien des ennuis. Les politiques mises en œuvre ne sont pas celles qu'aimeraient mes commettants.